

## **Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le préavis no 170:**

"Première série de crédit supplémentaire au budget 2010 pour un total de fr. 35'000.-"

La commission composée de Mme G. Ethenoz-Damond et de MM C. Pühr (président), R. Carrard, L. De Garrini, M. Gay, P. Girard (rapporteur), B. Mora, P.- J. Perret, J. Pittet s'est réunie le jeudi 2 septembre à la salle de conférence no 1 du Manoir. Mme M. Chanson et MM J. Bischofberger, R. Jenefsky et T. Rashiti étaient excusés.

La commission a reçu Madame la Municipale F. Freymond-Cantone et M. C. Gobat, chef du service des finances et les remercie pour les informations fournies.

L'objet du préavis est une demande de crédit supplémentaire pour un compte budgétaire. Il a pour but de corriger une erreur comptable qui s'est produite dans les comptes 2008 de notre commune.

En effet, comme expliqué dans le préavis, un crédit supplémentaire du même montant a été accordé par notre conseil (préavis no 81 du 1.12.2008). Il concernait le compte no 190-3117.00, service informatique - achat de matériel et de logiciels informatiques, en fait pour le remplacement du composant principal du réseau.

Ensuite, que s'est-il passé? Lorsque la facture pour ce matériel a été payée, la dépense a été comptabilisée par erreur dans le compte ouvert pour le préavis no 76 qui concerne les locaux communaux de l'Hôtel de Ville et immeubles place du Château, actuellement en travaux, alors que cela concernait le service de l'informatique (cpte 190-3117.00). Le service des bâtiments s'en est rendu compte récemment en contrôlant les dépenses liées au préavis 76

Il faut donc corriger cette erreur: pour le préavis no 76 cela n'est pas un problème puisqu'il est encore ouvert, il suffit de biffer la ligne. Par contre les comptes 2008 étant déjà bouclés et approuvés par notre conseil nous ne pouvons pas les corriger. Cette demande de crédit permettra donc d'enregistrer cette dépense dans le bon compte avec...2 ans de retard.

**Conclusion:** cette demande ayant pour but uniquement de corriger une erreur comptable, la commission unanime vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de prendre la décision suivante:

Le Conseil Communal de Nyon

vu le préavis no 170 concernant la première série de crédit supplémentaire budget 2010 pour un total de fr. 35'000.-

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude cet objet

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire pour un montant total de fr. 35'000.- qui est à porter en augmentation du poste suivant:

Chapitre 1

Compte no 190-3117.00

Service informatique - achat de matériel et logiciels informatiques fr. 35'000.-

Total de la première série de crédit supplémentaire fr. 35'000.-

La commission des finances:

Mmes M. Chanson, G. Ethenoz-Damond

MM C. Pühr (président), J. Bischofberger, R. Carrard, L. De Garrini, M. Gay, R. Jenefsky, B. Mora, P.- J. Perret, J. Pittet, T. Rashiti, P. Girard (rapporteur).

Nyon, 2.9.2010